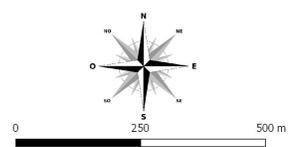


- Périmètre à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivant du code de l'urbanisme
- ▨ Secteur soumis au risque d'inondation
- ▨ Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre soumis à prescription d'isolement acoustique par arrêté préfectoral
- ▨ Mouvements de terrain - PAC PPRmt



commune de **LATRESNE**

PLAN LOCAL D'URBANISME



6 - ANNEXES
6-1 Plan des Périmètres Fournis à Titre Indicatif

PROJET DE PLU ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 24 Mai 2022

PROJET DE PLU soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du au

PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE :

Affaire : 19-19e	Phase : ARRET	Echelle : 1/ 5 000°
---------------------	------------------	------------------------